

S.P.R.B.
BRUXELLES DEVELOPPEMENT
URRBAIN
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Thierry WAUTERS,
Directeur
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : GCR-2271-0004/05/2014-308pu/01avisprincipe14
N/réf. : AVL/ah/SGL-2-203SGL20004/s.558
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de la Jonction. « Ebauche » de plan de gestion. Avis préalable de la CRMS.
Dossier traité par M. G. Conde-Reis

En réponse à votre courrier du 22 août 2014 sous référence, réceptionné le 25 août, nous vous communiquons **les remarques et les recommandations** formulées par la CRMS en sa séance du 10 septembre 2014, concernant l'objet susmentionné.

La CRMS est interrogée pour avis de principe par l'auteur de projet et la commune de Saint-Gilles sur divers points relatifs à la restauration de l'hôtel Hannon.

L'arrêté royal du 18 novembre 1976 classe comme monument les façades et toitures de l'immeuble Hannon sis à l'angle des avenues Brugmann et de la Jonction à Saint-Gilles.

L'arrêté royal du 29 novembre 1983 classe comme monument la totalité de l'intérieur de l'hôtel Hannon, 1 avenue de la Jonction à Saint-Gilles. Par conséquent, l'immeuble est classé pour totalité

Ce magnifique bâtiment Art nouveau, a été édifié entre 1903 et 1904 par l'architecte Jules Brunfaut pour l'ingénieur Edouard Hannon, qui était aussi photographe et artiste peintre. Alors que Hannon travaillait comme ingénieur aux usines Solvay de Nancy, il rencontra Emile Gallé et Louis Majorelle auxquels il commanda le mobilier de sa maison.

L'hôtel de maître a été lourdement restauré dans les années 1980. Certaines parties de l'immeuble sont peu étudiées ou mal connues ; d'autres nécessitent un entretien à moyen terme ; d'autres encore nécessitent peut-être d'être dé-restaurées. Toutefois, la commune a confié une mission précise à l'auteur de projet sans lui commander une étude et un diagnostic globaux qui auraient permis l'établissement d'un plan de gestion avec des priorités.

L'auteur de projet a cependant bien voulu s'intéresser à l'ensemble du bâtiment, dont certaines parties demandaient de toute évidence un entretien urgent. C'est ce qui explique la présence, dans le dossier, de ce qui a été appelé une « Esquisse de plan de gestion » (voir Note d'intention).

L'ASBL Contretype, qui occupait le bâtiment depuis sa rénovation en y organisant des expositions et des manifestations publiques autour de la photographie, vient de le quitter. La commune souhaite continuer à y développer des activités publiques mais elle n'a pas de programme d'occupation précis pour le moment.

A l'instar de la DMS, la CRMS insiste pour que la Commune entreprenne un véritable plan de gestion de la maison, visant non seulement la restauration et l'entretien des façades et intérieurs mais portant aussi sur des recherches préalables, à effectuer notamment à propos des finitions de différents salons actuellement peints en blanc et qui demeurent peu documentés.

Le dossier introduit actuellement pour avis de principe comprend les informations suivantes :

- note de synthèse
- études de Claire Fontaine
- plan de gestion 2011
- note de valorisation
- reportage photographique
- état des lieux
- inventaire des menuiseries
- relevé de principe des châssis
- annexes

Plusieurs réunions ont déjà été organisées sur place à ce propos par la DMS, et l'une d'elle s'est déroulée en présence de Mme Verdonck de la CRMS.

Certains travaux assez urgents du dossier initial ont été retirés de la demande d'avis de principe et font actuellement l'objet d'une demande de permis de minime importance :

- l'entretien des parquets ;
- la consolidation ponctuelle des fresques et peintures murales (sans ajouts) ;
- la refixation d'une pierre de façade.

Les points sur lesquels la CRMS a émis un avis de principe lors de sa séance du 10 septembre 2014 sont les suivants :

1. Finition des châssis et volets en bois extérieurs

Lors de la restauration de 1984-88, les menuiseries ont été repeintes en couleur « bois » sous prétexte que le chêne n'était sans doute plus en état d'être remis dans son aspect naturel et d'être reverni. Ce type d'intervention était à la mode dans les années 1980-90 (d'autres bâtiments classés ont subi le même sort, dont l'hôtel Solvay par exemple). Or, il apparaît qu'avec le temps ces peintures virent toujours et finissent par donner à ces menuiseries une étrange couleur qui s'intègre mal à la façade. Intellectuellement aussi, ces remises en peinture contredisent le choix des architectes de l'époque qui voulaient précisément assumer la finition naturelle des matériaux. D'autre part, l'entretien de ces châssis peints impose l'ajout de nouvelles couches de peinture, qui, malgré les ponçages, épaississent les châssis et seront d'autant plus difficiles à enlever un jour. Depuis lors, d'autres restaurations (ex. : l'école Saint Gislain de V. Horta ou salle de vente Leroy) ont montré qu'il était possible de récupérer des anciens châssis en chêne, même noircis par le temps et qu'il est possible de revenir à la finition d'origine des châssis et portes, soit un bois de chêne légèrement teinté puis vernis à l'huile.

Toutefois, si le budget est insuffisant pour entreprendre la totalité des travaux proposés, il faut peut-être hiérarchiser les interventions souhaitées et privilégier celles qui sont absolument

nécessaires à la bonne conservation de la maison. En l'occurrence, il n'est peut-être pas indispensable de procéder au décapage complet des châssis, ce qui représente un travail à la fois intensif et délicat. La CRMS se demande si l'on ne pourrait pas appliquer ici la technique qui a été mise en œuvre récemment et avec succès sous la surveillance de la DMS à l'hôtel de Knuyt de Vosmaer : un glacis à l'huile nuancé de brun a été apposé sur une préparation à l'huile gris beige de manière à provoquer un effet de bois vernis. Cette technique peut être appliquée après un enlèvement plus simple des finitions en lieu et place de décaper jusqu'au bois. La CRMS propose de ne pas exclure cette possibilité en l'état du dossier.

2. Finition du châssis métallique extérieur du bow-window

3. Finition des ferronneries extérieures

Lors de la restauration de 1984-88, le châssis métallique du bow-window a été entièrement démonté et traité en atelier. Les finitions d'origine ont donc quasiment été détruites et, pour une raison que l'on ignore, le châssis, comme l'ensemble des ferronneries, ont été peints en noir.

Les dernières recherches ont cependant identifié de très fins restes d'une couleur pâle et orangée sur laquelle, côté intérieur du bow-window, une dorure était appliquée (on en retrouve la trace sur des montants fixes qui n'ont pas été démontés en 1984-88. Ces conclusions répondent à une logique architecturale et sont corroborées par d'autres sources :

- la dorure du châssis, côté intérieur du jardin d'hiver, devait répondre aux plombs dorés des vitraux de la porte qui lui fait face ;
- la couleur orangée pourrait faire penser à la couleur employée parfois par V. Horta, dont on sait que Jules Brunfaut s'est directement inspiré (ex. : ferronneries des maison-musée Horta ou hôtel Max Hallet), bien que la couleur soit ici plus claire).
- les photographies d'archives montrent que les ferronneries en façade étaient bien plutôt claires (et certainement loin d'être noires – voir photos d'archives jointes à ce courrier).

Par conséquent, à l'instar de la DMS, la CRMS demande que les ferronneries soient remises dans leur couleur d'origine et que la dorure soit appliquée sur la face intérieure du châssis du bow-window. Lors du chantier, les architectes devront être attentifs au décapage afin de vérifier toute nouvelle trace pouvant apparaître des finitions anciennes (un poste doit prévoir la possibilité de faire venir sur chantier un restaurateur si nécessaire).

4. Renouvellement de la porte de cave

Cette porte, bien qu'en assez mauvais état, doit être restaurée. Ses parties anciennes doivent être remplacées ponctuellement. La finition d'origine doit être identifiée et appliquée.

5. Restauration de la fresque de la cage d'escalier

Cette question est délicate et a longuement été débattue sur place. Les travaux d'installation d'un monte-plat (date non identifiée : années 1950 ?) ont défiguré la partie inférieure de la peinture murale qui est une œuvre du peintre Paul-Albert Baudouin (1844-1931). Or cette peinture est un des éléments patrimoniaux les plus intéressants de la maison : elle englobait véritablement toute la cage d'escalier du rez-de-chaussée à la coupole, devenant, plus qu'une simple peinture décorative, un véritable élément architectural à part entière structurant l'espace et entraînant le visiteur vers le haut...

Pour cette raison, la DMS soutient la reconstitution de la partie manquante et notamment la restitution de la figure féminine, sur base de l'excellente étude faite par la restauratrice Claire

Fontaine. Afin de ne pas tromper les visiteurs, une finition légèrement différente devrait permettre, de près, d'identifier l'ancien du nouveau.

La CRMS estime que les données rassemblées dans cet objectif sont effectivement nombreuses mais que la restitution préconisée demeure une intervention importante sur une œuvre d'art. Une réponse peut-être plus acceptable sur le plan déontologique serait de reconstituer la muse disparue sur une toile marouflée ou un support analogue et l'intégrer à la peinture de manière à demeurer identifiable.

Durant la visite sur place a été évoquée la pose d'une main courante ou d'une autre protection pour protéger la peinture. Toutefois, la fixation d'un tel élément semble compliquée et risque d'endommager les marches.

La CRMS estime qu'il serait plus simple d'obliger les visiteurs à déposer leurs objets encombrants dans le vestiaire, comme on le fait avec succès au musée Horta et dans d'autres bâtiments qui accueillent le public. D'autant que, pour l'instant, la nouvelle affectation de l'hôtel Hannon n'est pas encore connue.

6. Restitution de la polychromie des murs et des plafonds du jardin d'hiver

Le jardin d'hiver était conçu à l'origine comme une véranda : un espace entre intérieur et extérieur. Fortement vitré grâce aux fins châssis d'acier du bow-window, très ouvert sur l'extérieur, enveloppé de vitraux aux motifs végétaux mais il était aussi entièrement recouvert sur ces murs et plafond d'un élégant décor de feuillage vert tendre.

Lors de la restauration de 1984-88, ce décor qui était peut-être à restaurer à l'époque, a été repeint dans une couleur jaunâtre qui n'a aucun fondement historique.

La CRMS approuve la reconstitution de ce décor. Comme malheureusement son dégagement complet s'avère impossible (les peintures ultérieures sont trop adhérentes), il faut conserver apparentes les fenêtres dégagées lors de la pré-étude (afin de montrer aux visiteurs les finitions authentiques) et reconstituer le reste au pochoir.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : **DMS : G. Conde-Reis**